RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00498
Numéro SIREN : 310 776 299
Nom ou dénomination : CASSOUS

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 3265

CASSOUS
Société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros
Siège social : 27, rue Alessandro Volta – Espace Phare
33700 MERIGNAC,
310 776 299 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à onze heures, le Conseil de surveillance s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Claude AUZANNEAU,
- Monsieur Henri CASSOUS,
- Monsieur Régis GOUYOU,
- Monsieur Denis MAINVIELLE,
- Monsieur Frédéric GUERINEAU.

Assistent également à cette réunion :

- Monsieur Xavier BOUCKAERT, Président du Directoire,
- Monsieur Philippe DURAND, Directeur Général.
- Madame Valérie CASSOUS, membre du Directoire
- Monsieur Xavier MARCHESNAY, membre du Directoire
- Monsieur Laurent LEPINGLE, membre du Directoire

Monsieur Henri CASSOUS, Président du Conseil de surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Constatation de la fin du mandat de membre du Directoire et de Directeur Général de Monsieur Philippe DURAND,
- Aménagement de la gouvernance de la société et création d'un poste de Vice président de la Société.

[...]

CONSTATATION DE LA FIN DU MANDAT DE MONSIEUR PHILIPPE DURAND

Monsieur le Président du Conseil de surveillance rappelle préalablement que Monsieur Philippe DURAND a fait part de son intention de démissionner de ces mandats de Directeur général et de membre du Directoire de la société à compter du 1er janvier 2020 afin de faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil de surveillance demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre acte de la fin des mandats de membre du Directoire et de Directeur Général de Monsieur Philippe DURAND.

Ceci étant exposé, le Conseil de surveillance constate la fin du mandat de Monsieur Philippe DURAND, à compter du 1er janvier 2020.

AMENAGEMENT DE LA GOUVERNANCE

Monsieur le Président du Conseil de surveillance attire ensuite l'attention du Conseil sur le fait que :

Monsieur Philippe DURAND, malgré la fin de ses mandats et son départ en retraite, entend rester impliqué dans les missions suivantes :

- Le suivi et l'accompagnement des sociétés BORDEAUX DESTRUCTION SERVICES, COBAREC, STIFOR et AIRSLAB dans le cadre des difficultés actuellement rencontrées par ces dernières,
- Le redressement de la société AQUITAINE RAIL,
- La participation active et l'implication personnelle dans la formation ainsi que dans le suivi et l'accompagnement des tuteurs.

Afin de lui permettre de poursuivre ces missions, sans pour autant intégrer le Conseil de Surveillance, Monsieur le Président du Conseil de Surveillance suggère la création d'un poste de Vice-président, dont le rôle premier serait d'assurer le lien entre le Conseil de Surveillance et le Directoire, et donc d'assister à ce titre aux réunions de l'un et l'autre de ces organes, sans voix délibérative et qui ne disposerait d'aucun pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

La nomination d'un Vice-président resterait à la discrétion du Conseil de Surveillance, sur proposition de son Président.

Il poursuit en indiquant qu'il pourrait être envisagé que le Conseil de surveillance puisse confier au Vice-président une mission spéciale et lui donner les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide de proposer aux associés de la société d'entériner cette proposition et de modifier en conséquence les statuts de la société

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président du Conseil de surveillance et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président
Monsieur Henri CASSOUS



Un membre du Conseil de surveillance

